

Évolution de la profession infirmière : une réforme globalement bien accueillie, sous conditions d'accompagnement et de sécurisation

La MACSF publie les résultats d'une étude consacrée à l'évolution de la profession infirmière, menée auprès de 890 professionnels de santé (infirmiers, médecins, étudiants et cadres de santé).

Réalisée du 6 au 16 février 2026, cette enquête vise à mesurer la perception des orientations introduites par le [décret relatif aux activités et compétences de la profession infirmière, publié au Journal Officiel du 24 décembre 2025](#).

Les résultats mettent en évidence une bonne connaissance du texte, un accueil globalement favorable chez les infirmiers, mais également de fortes attentes en matière de formation, de clarification juridique et de reconnaissance.

Une réforme connue et globalement bien perçue

Près de trois quarts des répondants (75 %) déclarent avoir entendu parler du décret du 24 décembre 2025.

Interrogés sur leur perception globale des orientations portées par ce texte, **54 % des répondants en ont une opinion positive** (44 % plutôt positive, 9 % très positive), contre 29 % d'avis négatifs.

Chez les infirmiers, cette perception favorable repose principalement sur quatre dimensions :

- la reconnaissance accrue des compétences infirmières,
- la valorisation du rôle propre et du raisonnement clinique,
- un renforcement de l'autonomie,
- une mise en cohérence entre la réglementation et les actes déjà réalisés sur le terrain.

Des réserves marquées chez les médecins et étudiants en médecine

L'étude fait apparaître des différences sensibles selon les professions interrogées.

Les médecins expriment une perception plus réservée, avec 47 % d'avis négatifs, tandis que les étudiants et internes en médecine sont 58 % à se montrer défavorables.

Les principales préoccupations exprimées concernent :

- la sécurité des prises en charge,
- l'adéquation entre nouvelles missions et niveau de formation,
- un risque d'augmentation des erreurs et une ambiguïté sur l'attribution de la responsabilité,
- le risque de complexification du parcours de soins.

Un soutien majoritaire à l'élargissement des compétences infirmières

Les évolutions envisagées recueillent un soutien majoritaire dans l'ensemble de l'échantillon :

- 74 % sont favorables à un champ de compétence plus large pour les infirmiers,
- 70 % à la prise en charge directe de certains patients sans prescription préalable,
- 67 % à la possibilité de demander des examens complémentaires,
- 64 % au renouvellement d'ordonnances.

La prescription de médicaments suscite davantage de prudence : 47 % des répondants y sont favorables, tandis que 50 % y sont défavorables.

Des infirmiers favorables mais en attente de garanties concrètes

Si les infirmiers soutiennent majoritairement ces évolutions, ils expriment aussi des attentes fortes pour exercer sereinement dans ce nouveau cadre.

À la question de leur niveau de préparation à assumer pleinement ces missions élargies, une majorité d'infirmiers (59 %) se dit plutôt prête ou tout à fait prête à assumer les nouvelles responsabilités, notamment celles qui officialisent des pratiques déjà courantes. Cependant, une part importante (41 %) déclare ne pas se sentir prête.

Les besoins prioritaires identifiés sont :

- des formations complémentaires (80 %),
- une clarification juridique des responsabilités (77 %),
- des outils adaptés d'aide à la décision, de traçabilité et de coordination (59 %),
- une assurance professionnelle adaptée à l'élargissement des missions (50 %),
- un renforcement des effectifs (49 %).

De nombreux commentaires évoquent également la **nécessité d'une revalorisation des actes et des salaires**, faute de quoi les nouvelles responsabilités sont simplement perçues comme une charge supplémentaire.

IPA : une dynamique positive, freinée par des obstacles persistants

Les infirmiers en pratique avancée (IPA) portent un regard globalement positif sur le développement de leur profession : 80 % en dressent un bilan favorable. Par ailleurs, 89 % estiment que leur rôle va continuer à se développer dans les prochaines années.

Ils identifient toutefois plusieurs freins majeurs :

- une rémunération insuffisante (97 %),
- une reconnaissance encore insuffisante par certains médecins (77 %),
- un cadre réglementaire jugé encore flou (63 %),
- des difficultés d'intégration dans les organisations actuelles (60 %).

Ces inquiétudes font basculer une partie des répondants dans une perception mitigée voire plutôt négative, même lorsqu'ils sont favorables au principe des évolutions.

Une transformation à accompagner durablement

À travers cette étude, la MACSF met en lumière une profession infirmière prête à évoluer, consciente des enjeux liés à l'accès aux soins et à la transformation du système de santé, mais attentive aux conditions concrètes de mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Comme le souligne le Dr Thierry Houselstein, directeur médical à la MACSF :

« cette étude 2026 confirme la place incontournable de la profession infirmière dans l'organisation des soins. Les professionnels interrogés reconnaissent à la fois l'élargissement des compétences infirmières et le rôle croissant joué par les infirmiers dans la coordination des parcours de soins, la prévention et l'accès aux soins sur les territoires. Mais cette évolution s'accompagne aussi d'attentes toujours plus fortes à l'égard de ces métiers. Dans un système de santé en pleine transformation, il est essentiel, pour un assureur mutualiste comme la MACSF, d'accompagner ces évolutions en anticipant leurs impacts sur les pratiques professionnelles et la maîtrise du risque médical. »

[Consulter l'intégralité de l'étude](#)

Méthodologie : Étude réalisée en ligne du 6 au 16 février 2026 auprès de 890 répondants : infirmiers diplômés d'État, infirmiers spécialisés, infirmiers en pratique avancée, médecins, étudiants et internes en médecine, étudiants infirmiers et cadres de santé.
Aucun redressement n'a été appliqué.

Pour aller plus loin :

- [Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025](#) relatif aux activités et compétences de la profession d'infirmier
- [Les chiffres clés](#) de la profession infirmière
- Les 3 responsabilités professionnelles de l'infirmière : [lire l'article](#)
- Evolution de la profession infirmière : [lire l'article](#)

A propos du groupe MACSF

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus d'un siècle, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 700 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.

Pour en savoir plus : macsf.fr

Contacts presse :

Annie Cohen - 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr